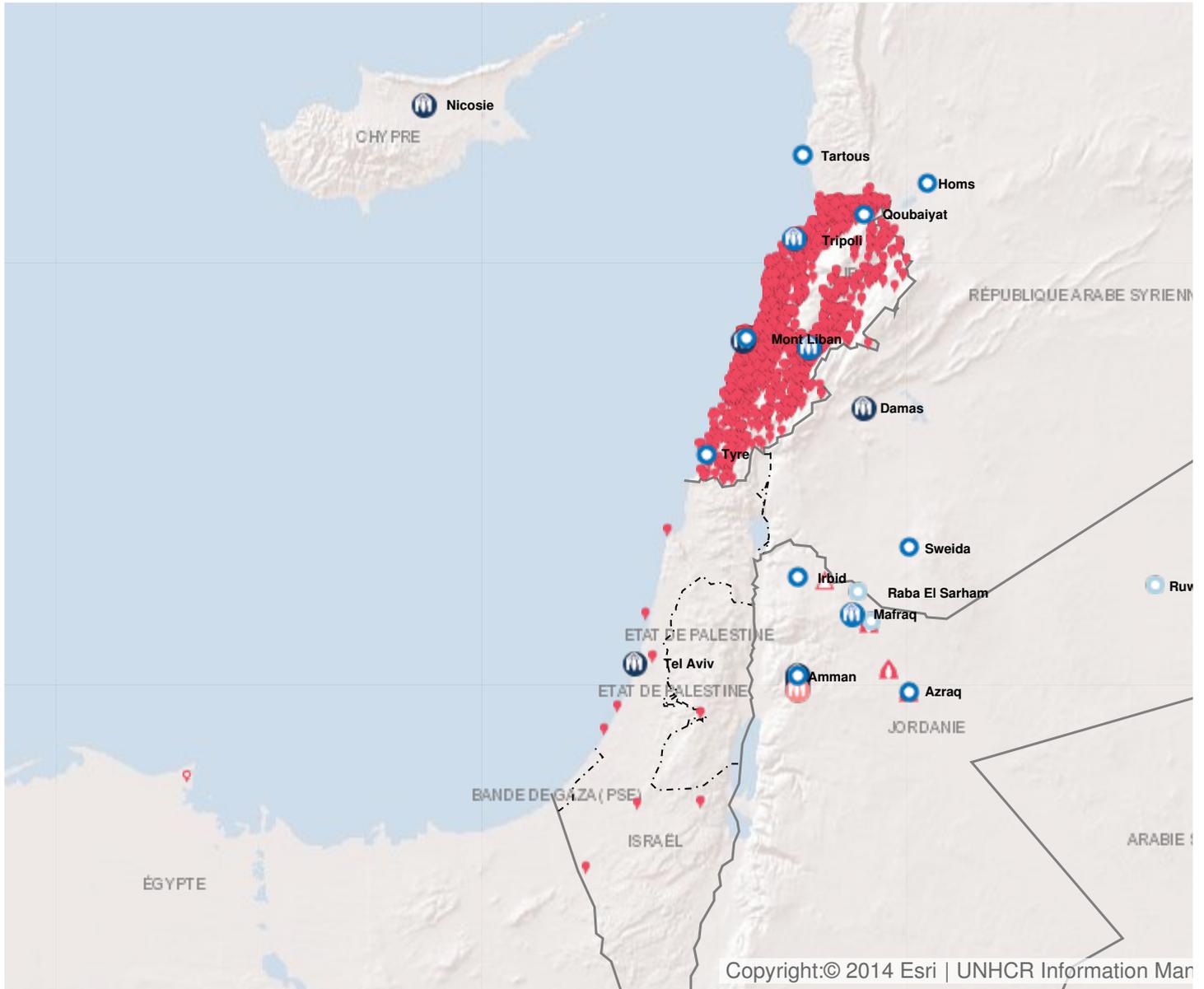


Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

Opération: Israël



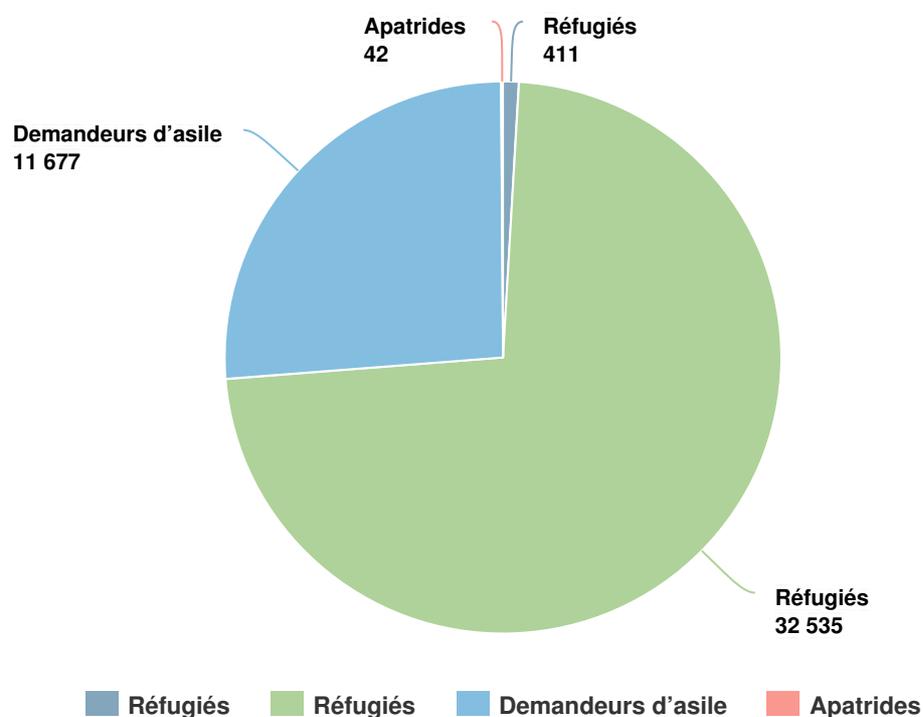
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 1 % EN 2016

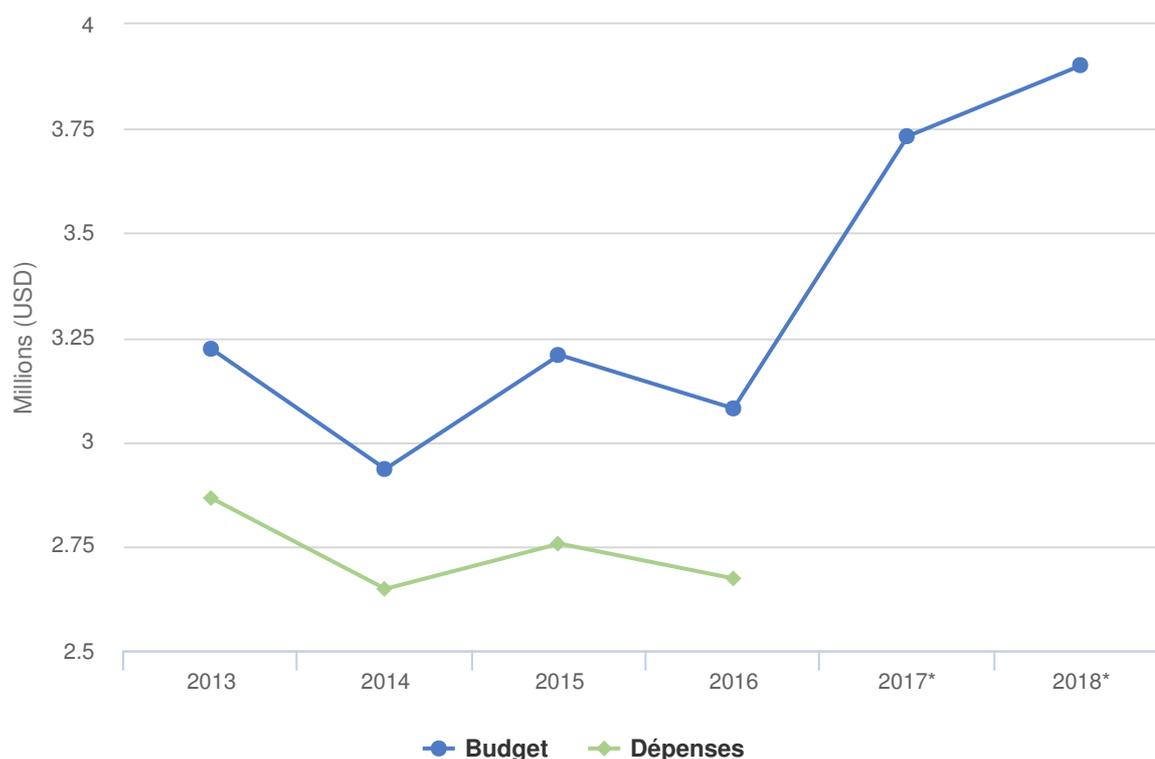
2016 44,665

2015 45,106

2014 45,284



Budgets et Dépenses - Israël



Plan Overview

Chiffres clés pour 2018 :

- 6 000 personnes relevant de la compétence du HCR ayant des besoins spécifiques seront assistées grâce à des interventions juridiques, médicales/psychosociales et de plaidoyer
- 5 000 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des conseils juridiques pour accéder aux offres d'emploi
- 1 700 réfugiés verront leur dossier présenté en vue d'une réinstallation ou d'autres voies d'admission
- 300 personnes relevant de la compétence du HCR suivront une formation pratique afin de trouver des moyens de subsistance
- 150 membres de la communauté seront formés à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et de genre
- 40 groupes communautaires seront assistés pour mieux faire valoir leurs droits et leurs besoins

Environnement de travail

Israël accueille environ 38 500 demandeurs d'asile et réfugiés, dont une majorité d'Érythréens et de Soudanais. En outre, à la mi-2017, près de 17 000 ressortissants de Géorgie et d'Ukraine avaient présenté une demande d'asile.

L'environnement de protection en Israël n'a cessé de se dégrader depuis la fin de 2011, avec l'application d'une législation et de politiques destinées à encourager les départs, comme l'obligation pour les employeurs de déduire 20 pour cent des salaires des personnes relevant de la compétence du HCR, somme qui ne leur sera remise qu'après leur départ d'Israël. Ces mesures devraient continuer d'avoir des répercussions négatives sur la situation socio-économique des demandeurs d'asile, en particulier des familles les plus vulnérables. Compte tenu de la politique de relocalisation forcée d'Israël vers les États africains, les personnes relevant de la compétence du HCR

risquent aussi d'être placées en détention pour une durée indéfinie.

L'État d'Israël a jusqu'à présent reconnu très peu de réfugiés. Dans ce contexte, les demandeurs d'asile érythréens et soudanais ne bénéficient que d'une forme très limitée de protection collective, qui inclut la liberté de circulation (à moins qu'ils ne soient obligés de séjourner dans un centre semi-fermé pour une période pouvant aller jusqu'à un an), la protection contre le refoulement, et un accès informel au marché du travail. Le Gouvernement israélien accorde à tous les enfants vivant en Israël un accès total et gratuit à l'enseignement primaire et secondaire, quel que soit leur statut légal. Il fournit également des abris limités, et assure l'inclusion des victimes reconnues de la traite dans des programmes de réhabilitation. Le traitement du VIH, y compris les médicaments et le suivi médical, est assuré pour la majorité des demandeurs d'asile concernés dépourvus d'assurance maladie. En outre, une aide vitale et un soutien important est fourni au niveau municipal pour aider certains enfants demandeurs d'asile et des familles à risque.

Le HCR continuera de collaborer avec les autorités, les membres de la Knesset, les organisations communautaires de réfugiés, les universités et d'autres acteurs de la société civile, pour trouver des réponses efficaces, et garantir une protection appropriée des personnes relevant de sa compétence, et notamment l'accès aux services essentiels.

Principales priorités

En 2018, le HCR se concentra sur les activités suivantes :

- Collaborer avec le Gouvernement pour proposer des solutions aux Érythréens et Soudanais présents de longue date, par une protection accrue accordée à ceux qui resteront en Israël, tout en facilitant la réinstallation et d'autres voies vers des pays tiers pour les autres ;
 - Réduire les risques de protection que connaissent les enfants (par exemple l'abandon, la maltraitance, le manque de documents de naissance appropriés) ;
 - Mener des interventions pour promouvoir l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence en poursuivant l'aide juridique, en multipliant les formations pratiques et en améliorant l'accès aux possibilités d'emploi ;
 - Organiser des campagnes ciblées sur des changements législatifs visant à reconnaître officiellement les victimes de tortures et leur apporter une aide, et augmenter le soutien de l'État aux victimes de la traite ;
 - Travailler de manière ciblée avec les structures et les institutions communautaires pour diminuer le nombre d'incidents de violence sexuelle et de genre ;
 - Plaider pour des services de protection sociale et de santé, et les assurer pour les personnes relevant de sa compétence les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées, les victimes de tortures, les femmes chefs de famille monoparentale et les personnes dans l'incapacité de travailler.
-